

2009/1363 - Signature de deux conventions d'objectifs et de moyens entre : d'une part, la Ville de Lyon et la SASP Olympique Lyonnais et d'autre part, la Ville de Lyon et l'Association Olympique Lyonnais pour les saisons 2008/2009, 2009/2010, et 2010/2011 (Direction des Sports) (BMO du 27/04/2009, p. 0765)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

(ADOPTE)

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Tout d'abord, je voulais remercier Mme Gay pour ses propos et rappeler quand même à l'Opposition qui sait s'opposer que depuis 2001 nous avons multiplié par deux les subventions aux petits clubs et c'est un vrai choix politique que nous avons assumé.

Cela m'amène donc à ce dossier, pour dire que nous n'en faisons pas que pour l'Olympique Lyonnais, comme on a parfois tendance à l'entendre dans cette ville. Au demeurant, il s'agit de deux conventions d'objectifs avec la SASP Olympique Lyonnais et l'Association Olympique Lyonnais. A cette occasion, il y aura également les interventions sur les rapports de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les relations entre la Ville de Lyon et l'Olympique Lyonnais.

Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'Olympique Lyonnais est un club reconnu qui joue un rôle moteur pour le sport professionnel, comme pour le sport amateur. Il contribue à véhiculer une image dynamique et combative de Lyon. Par ailleurs, nous sommes tous conscients du rôle social que doit jouer le sport par le respect des règles, l'esprit d'équipe et le contrôle de soi-même.

Depuis plusieurs années, les relations entre la Ville de Lyon et l'Olympique Lyonnais évoluent vers plus de transparence, nous nous félicitons de cet effort de clarification :

- clarification vis-à-vis du loyer versé par l'Olympique Lyonnais à la Ville de Lyon pour l'usage du stade de Gerland (et ce, grâce à l'énergie dépensée par Etienne Tête) ;

- clarification également en ce qui concerne l'achat de prestations de service par la Ville de Lyon (abonnements annuels, places de match ainsi que l'usage d'une loge). Ceci représente pour la saison 2008/2009, un budget pour la seule Ville de Lyon de 479 110 euros ;

- clarification contractuelle entre ce qui est du ressort de l'Association et ce qui est du ressort de la Société privée, cotée en Bourse.

Au total, en 2008, l'Olympique Lyonnais a reçu, sous forme de subventions et d'achat de prestations, près de 3 M€ de l'ensemble des Collectivités locales, auxquels il convient d'ajouter, comme le souligne la Chambre Régionale des Comptes, l'exonération de la taxe sur les spectacles (d'un montant estimé à 1,6 M€), soit une participation globale de l'ordre de 5 M€. Pour fixer un ordre de grandeur, cela représente près de 40 % des bénéfices 2008 de l'Olympique Lyonnais.

Nous avons été surpris à la lecture des conventions qui nous sont présentées ce soir. En effet, il apparaît que les engagements de l'Olympique Lyonnais sont pour le moins, fréquemment flous. Pour ne citer que deux exemples :

- dans le domaine « insertion par le sport » : « L'OL se réserve la possibilité de continuer le partenariat avec l'Association Handi Sup OL » ;

- dans le domaine « éducation » : « L'OL n'a pas identifié d'acteur à ce jour pour développer un partenariat de premier rang ». Je pense que nous sommes nombreux dans cette Assemblée à pouvoir aider l'OL à détecter des associations œuvrant avec efficacité dans ce domaine comme dans d'autres.

Thierry Braillard nous a adressé récemment le rapport des actions sociales de l'OL pour la saison 2008/2009. Ce rapport nous rassure en partie, des actions ont été conduites même si, à notre avis, elles sont encore insuffisantes. Nous avons noté la création, probablement pour des raisons fiscales, de la fondation d'entreprise « OL Fondation ». Ce nouvel acteur rend, il est vrai, plus difficile l'identification des actions portées spécifiquement par l'OL.

Pour un meilleur suivi de l'argent public, nous proposons pour l'avenir que cette subvention globale à l'OL soit remplacée par des subventions tripartites impliquant la Ville de Lyon, l'OL et l'association porteuse de l'action sociale.

Pour terminer, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil municipal sur une dérive du foot business : on assiste à un glissement du cœur du recrutement de la tranche des 16-17 ans à la tranche des 12-13 ans. Michel Platini s'oppose à cette dérive qui nous paraît également inacceptable. Nous souhaiterions que la Ville de Lyon s'inquiète de la situation des amateurs de l'OL et ce, d'autant plus que dans la convention liant l'Association Olympique Lyonnais (foot amateur) à la SASP OL (foot professionnel), il est indiqué que l'Association doit faire en sorte que les joueurs amateurs ne soient pas engagés par un autre club que celui de l'OL.

Le Groupe Lyon Démocrate-MODEM votera cependant ce rapport en soulignant les avancées réalisées, tout en souhaitant qu'à l'avenir, les conventions soient beaucoup plus précises.

Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, un commentaire tout d'abord sur les rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, sur la gestion et les relations de la SASP OL avec la Ville de Lyon.

Petit étonnement sur la forme puisque ces rapports auraient pu être à l'ordre du jour de notre précédent Conseil municipal puisqu'ils doivent faire l'objet d'une communication aux assemblées délibérantes dès leurs plus proches réunions suivant sa transmission, comme le spécifie un article du Code des juridictions financières. Or, ces rapports ont été réceptionnés le 6 mars 2009 et nous nous sommes réunis le 26 mars 2009. Nous sommes le 4 mai 2009 pour en débattre... Les autres Collectivités ont été un peu plus rapides que nous : le Conseil Général, le Conseil Régional et le Grand Lyon en tête.

Sur le fond, la Chambre fait un certain nombre de remarques dont nous voyons dès aujourd'hui la traduction puisque ce n'est plus une convention que vous nous proposez mais deux, ce qui est très bien et ce qui est un effort de clarification. Cependant, un certain nombre de points reste à clarifier et les deux conventions qui nous sont proposées mériteraient d'être sans doute un peu plus poussées sur ces questions-là.

Première question, celle de l'évaluation des interventions de la Ville en faveur de l'Olympique Lyonnais. La Chambre Régionale des Comptes nous dit que « *la Ville de Lyon n'a pas mis en place, à ce jour, une véritable évaluation des actions qu'elle mène et ne s'est pas donnée les moyens d'entreprendre une telle évaluation et de disposer des outils de travail adaptés à cet objectif* ». Sur ce point-là, vous n'apportez pas

de réponse nouvelle dans les conventions proposées. Allez-vous évoluer vers une plus grande précision dans ce domaine ?

Deuxième question, celle de la mise à disposition du stade de Gerland. Il ne nous a pas échappé que le montant de la redevance ferait l'objet d'une délibération complémentaire. Un certain nombre de questions sont posées par la Chambre Régionale des Comptes : comment comptez-vous fixer le montant de cette redevance et notamment l'amortissement des travaux réalisés à l'occasion de la Coupe du monde 1998, déduction faite des subventions obtenues pour lesdits travaux ?

Enfin, troisième point, la question de la gestion des places affectées aux mairies d'arrondissement et à votre Cabinet. Là aussi, il ne nous paraîtrait pas inutile qu'un effort de transparence soit fait dans la gestion de ces places. On a eu l'occasion d'ailleurs de vous voir récemment, Monsieur le Maire, avec votre nouvel ami, tête de liste aux élections européennes dans la corbeille présidentielle. Alors, est-ce que les places de la Ville de Lyon servent à cela ?

M. LE MAIRE : Ce n'était pas celle de la mariée en tout cas !

M. HAVARD Michel : Si oui, ça pose un problème éthique de voir à quoi les places de l'Olympique Lyonnais sont utilisées, à des fins politiques. Ça risque de poser un problème juridique puisque vous n'êtes pas sans ignorer le Code électoral sur ce sujet là. Peut-être pourriez-vous nous apporter du coup, quelques précisions sur l'utilisation que vous faites de ces 18 places ? N'est-il pas inutile aussi de réfléchir sur la question de l'affectation des différentes places au-delà des grandes masses ? Un effort de transparence ne serait sans doute pas totalement inutile.

Revenons-en à nos conventions. Si ces conventions visent au financement par la Ville de missions d'intérêt général et d'actions de soutien au développement du sport amateur et du sport féminin, nous avons noté la diminution des subventions de 515 000 euros à 490 000 euros. Nous attendons cependant désormais de connaître les achats de prestations de service qui étaient au maximum de 591 106 euros en 2008 pour nous faire une opinion définitive sur ce partenariat, mais peut-être avez-vous déjà des réponses à nous apporter sur ce qu'envisage la Ville de Lyon en termes d'achats de prestations.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans parler d'avenir.

D'abord, celui du site sportif de Gerland sur lequel nous travaillons à travers la Mission d'information et d'évaluation constituée par notre assemblée à notre demande.

Les travaux se passent bien, j'en rends hommage ici à Thierry Braillard qui fait en sorte que cette commission fonctionne bien, et je pense que le travail que nous vous fournirons sera intéressant. J'ai d'ailleurs noté avec plaisir qu'après un peu de scepticisme qui avait pu avoir lieu, tout le monde se félicite de cette initiative, y compris le Maire du 7^e arrondissement qui y a consacré son éditorial dans Lyon Citoyen en oubliant de mentionner que c'était à notre initiative, mais on lui pardonnera, sans doute était-ce un oubli.

Deuxième sujet d'avenir que je voudrais évoquer sans rentrer plus dans le détail mais simplement parce que c'était une question qu'on ne pouvait pas ne pas évoquer. Elle est mentionnée d'ailleurs par la Chambre régionale des Comptes : il s'agit de la question du grand stade. Là-dessus vous savez Monsieur le Maire, on aura l'occasion d'en reparler, beaucoup de choses se disent. Personnellement, je considère que vous portez la responsabilité de cette affaire et que vous avez agi là-dessus avec légèreté, ou en tout cas que vous avez voulu jouer « perso », comme on dit au foot, alors qu'il aurait mieux valu jouer « collectif » et que de ce fait-là, vous avez placé l'Olympique Lyonnais dans une situation difficile. D'abord parce que vous avez pris seul la décision du site de Décines, ensuite parce que vous avez pris la décision avant que le sujet ne soit étudié, enfin parce que le projet présenté n'a, à ce jour, pas de cadre légal. Nous aurons

l'occasion de rediscuter de tout cela mais je tenais à faire ces remarques car il faudra bien reprendre les choses dans le bon ordre.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe GAEC a pris acte du rapport de la Cour des Comptes et des réponses de la Ville qui permettent de se mettre en règle vis-à-vis de la loi, en particulier sur le respect du plafond des contributions des collectivités locales.

Il est vrai que la loi, d'ailleurs, n'avait pas prévu de mécanisme de coordination entre collectivités. Cependant, nous souhaiterions que l'OL soit plus volontaire et dynamique dans ses participations à des structures d'intérêt général de la Ville. Nous n'oublions pas que l'OL a contribué fortement au rayonnement de la Ville et nous espérons qu'il continuera à le faire, et nous considérons ce dossier non pas comme un dossier sportif, mais comme un dossier qui est devenu essentiellement un dossier économique. Dans ces conditions, il est clair que la perspective du Grand stade à Décines devra être aussi celle de l'arrêt des subventions de fonctionnement des collectivités, une fois financées les infrastructures de desserte comme dans toute zone économique.

En attendant, il faudra que toutes les clauses intervenant en contrepartie des subventions et prestations soient intégralement respectées, ce qui n'a été que partiellement le cas.

M. HELAL Karim : Monsieur le Maire, chers Collègues, les deux conventions qui nous sont présentées répondent effectivement, cela a été indiqué, aux recommandations de la Chambre régionale des Comptes et sont en application du Code du Sport et de la loi du 28 décembre 1999, dite loi Buffet. Néanmoins, nous sommes peu enthousiastes surtout depuis que l'OL est coté en bourse.

Nous partageons l'avis que l'entreprise ait un rôle à jouer dans le sport : sport professionnel bien sûr, mais aussi rôle du mécénat, rôle pour l'insertion dans l'emploi des sportifs de haut niveau, et plus largement place de la pratique sportive sur les lieux de travail et dans la formation professionnelle. Tout cela est positif et aurait mérité d'être développé, mais force est de constater que ce n'est pas cela qui est en débat. Ce qui est en débat, surtout du côté du Gouvernement et de certains, c'est la volonté d'utiliser le sport pour faire du business et de l'argent, cela a été évoqué il y a quelques instants.

Nous voterons tout de même favorablement ce dossier comme contribution à la promotion de l'indépendance et des valeurs du mouvement sportif. En effet, au-delà de ce dossier, l'implication financière publique contribue à préserver le sport du « tout-marchand », à maintenir une pratique sportive accessible à toutes et à tous quel que soit le niveau de pratique, élément essentiel du développement de chaque individu et à valoriser l'action des clubs amateurs et formateurs, Thierry Braillard l'a évoqué il y a quelques instants.

Nous apprécions donc l'implication et la volonté politique de notre Ville en ce domaine, mais nous demandons une évaluation pour mesurer concrètement les effets de ce concours financier au regard de cette volonté et des engagements pris par l'OL. En revenant plus précisément à ce dossier, la place de l'OL dans la vie lyonnaise est évidente pour beaucoup. On pense bien entendu au rôle de l'Olympique Lyonnais en terme de rayonnement pour notre Ville, tant aux niveaux national qu'international, aux retombées économiques et financières incontestables. On connaît moins et nous tenions à le valoriser à cette occasion, l'implication de l'Olympique Lyonnais et d'OL Fondation à la politique de la Ville, notamment au travers de « sport dans la ville », leur intervention dans l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes accueillis dans les centres de formation, leur participation aux côtés des diverses associations et structures de proximité, à l'insertion sociale dans un certain nombre de quartiers prioritaires et enfin, leur soutien à un certain nombre d'événements caritatifs, je ne ferai pas la liste, ils sont connus.

M. TETE Etienne, Adjoint : Mes chers Collègues, il faut certainement remercier les magistrats de la Chambre régionale des Comptes pour leur important travail et leurs contributions, aux côtés des rapports Seguin et Besson, pour mieux comprendre le fonctionnement du foot-business. Il est souligné le manque de suivi des places achetées par les collectivités, n'y revenons pas.

La Chambre régionale des Comptes souligne fortement l'importance du droit européen. Toute modification de la législation sur le sport sera soumise au contrôle de la Commission européenne. Le rôle de la Commission sera de vérifier que cela ne modifie pas les règles de concurrence. Sur ce point, il y a une contradiction de discours particulièrement évidente.

Comment expliquer que pour garantir l'accès à la Ligue des champions, il faut renforcer les moyens financiers de l'Olympique Lyonnais, tout en expliquant que les aides économiques accordées par les collectivités ne modifieront pas les règles de concurrence entre les clubs ? Le rapport Besson souligne que la probabilité de victoire s'élève avec le chiffre d'affaires des clubs. La rémunération des joueurs est passée entre 2001 et 2005 de 27 à 70 millions d'euros. La Chambre régionale des Comptes conforte à la fois l'analyse du rapport Besson et la nécessité de réglementer la politique salariale des grands clubs.

De plus en plus, de hauts responsables –Thiriez et Platini- voudraient aujourd'hui appliquer au foot des règles en vigueur dans les compétitions sportives américaines, à savoir la limitation du nombre de joueurs par clubs et la limitation de la masse salariale. En tout cas, les chiffres donnés par la Chambre régionale des Comptes démontrent parfaitement qu'un plafonnement de la masse salariale libèrerait 30 millions d'euros par an, de quoi financer un stade en toute facilité, sans aides publiques.

L'ensemble des travaux concordants sur le monde du foot montre que l'avenir du sport professionnel repose principalement sur une nouvelle réglementation, pour mieux garantir l'égalité dans la compétition et rendre l'intérêt aux matches dont les résultats ne seraient pas connus d'avance.

En ce qui concerne la convention plus particulièrement, je crois que les observations de nos Collègues sont amplement suffisantes. Notre Groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Quelques éléments, Monsieur le Maire, pour rebondir tout de suite sur ce qu'a dit Etienne Tête. C'est vrai que je partage pas mal d'observations qui ont été faites par les différents collègues sur ce rapport en ce qui concerne l'Europe.

C'est vrai qu'on parle de « salaricat », qu'on parle de restriction du nombre de joueurs, je crois qu'il serait bien aussi de parler d'une DNCG européenne, DNCG c'est la Direction des ECG européennes du contrôle des comptes car, par exemple, vous avez aujourd'hui des clubs qui sont en demi-finale de la Coupe d'Europe et qui ont des déficits de 98 millions d'euros sans que cela affole personne. Nous, en France, au moins on peut savoir qu'on a un contrôle de gestion des clubs professionnels et qu'il y a au moins des gages de sécurité financière et de bonne gestion que, malheureusement, d'autres pays européens n'ont pas.

Donc, en parlant de concurrence, je crois que déjà là, si on arrivait à poser une règle européenne, ce serait une bonne chose.

En ce qui concerne les autres aspects des interventions notamment la convention, je pense que d'année en année on se bonifie, c'est-à-dire qu'entre les premières conventions qu'on a vues en 2001 et aujourd'hui, on est plus précis sur ce qu'on souhaite et on arrive à mieux évaluer en commission des Sports à chaque fois, ce qu'on souhaite, ce qu'on veut et ce que l'OL doit apporter. C'est vrai qu'au tout début, on

avait un peu un catalogue à la Prévert et puis on se rendait compte qu'il y avait un engagement pris par le club qui après était très difficile à respecter.

Aujourd'hui on préfère avoir moins d'engagement, mais en ayant la certitude qu'ils sont pour la plupart respectés.

Voilà donc ce que je voulais dire. Je voudrais conclure, Monsieur le Maire, par l'intervention de mon Collègue Havard : je le remercie de m'avoir remercié. Au demeurant, j'ai du mal à comprendre et je ne sais pas s'il ne s'est pas trompé en regardant Gérard Collomb et en pensant à Jean-Michel Aulas. Parce que quand il dit : « Vous portez l'entière responsabilité du projet du grand stade », je veux lui rappeler qu'il s'agit d'un projet privé et que là, nous sommes dans une enceinte publique. Donc, le responsable du projet privé, c'est le Président de l'Olympique Lyonnais...

(Protestations de M. Havard.)

Laissez-moi finir, vous ne savez pas ce que je vais dire, mais vous êtes déjà contre ! Attendez, après quand j'aurais parlé, vous direz : « Oui, d'accord ! » et vous serez peut-être d'accord avec moi. Je vais vous dire pourquoi.

Donc, nous qu'est-ce qu'on doit faire, en tant que Public ? On doit accompagner. C'est vrai que quand on préside la Ville de Lyon ou le Grand Lyon, on peut avoir notamment un intérêt à conseiller pour une homogénéité urbaine, pour d'autres raisons, à dire : « Voilà, là il y a un terrain qui est disponible, on vous le propose, on vous le suggère, on ne vous l'impose pas ! » Et puis ensuite, quand vous dites que l'on porte la responsabilité, entre nous, on ne joue pas perso au foot, on joue collectif ! On perd du temps, beaucoup de temps ces derniers temps, parce qu'on a un Ministre qui a promis une loi qui permettrait de débloquer le dossier, car aujourd'hui le dossier est bloqué, et cette loi ne vient pas ! Alors, Monsieur Havard, je sais que vous êtes très collègue avec M. Meunier et M. Meunier est très ami avec M. Laporte, vous ne pouvez pas essayer de faire débloquer la situation ? Et que cette loi qui permettrait, non pas simplement de faire un échangeur, elle a beaucoup plus d'importance cette loi ! Et on parlait de la Chambre Régionale des Comptes, M. Seguin, Président de la Cour des Comptes, a été dans ce sens. Pourquoi cette loi n'est pas votée par le Parlement ? Pour l'instant, et je lisais la semaine dernière une très bonne interview de Jean-Michel Aulas, qui disait : « Tout est bloqué, tout est au point mort, on attend cette loi ! » Alors, permettez-moi de vous faire une passe, on va la jouer « collectif » et puis très sincèrement, essayez de faire accélérer cette loi qui est indispensable pour le grand stade car là on perd du temps et plus on perd du temps, plus on aura une perspective de construction du stade très éloignée. En tout cas, nous de notre côté, ce n'est pas ce que l'on veut, ce n'est pas ce que l'on souhaite !

M. LE MAIRE : Monsieur Havard, vous souhaitez rajouter quelques mots ?

M. HAVARD Michel : Je voudrais répondre à M. Braillard, puisqu'il m'interpelle en me posant une question. Je ne vais pas rentrer dans le fond du dossier puisqu'on aura cette discussion bientôt au Grand Lyon et on verra effectivement qui porte la responsabilité de quoi dans cette affaire.

Sur la question de la proposition de loi qui arrivera normalement avant l'été, une seule remarque que je voudrais faire : j'attends avec beaucoup d'impatience de voir ce que sera la position du Groupe socialiste, du Groupe Radical, votre famille politique, (à l'Assemblée nationale vous êtes ensemble), des Communistes, des Verts, de ceux qui forment la Majorité ici à Lyon et au Grand Lyon. Et on verra ensuite, on rediscutera de savoir s'il était logique de laisser un projet sans cadre légal. On aura l'occasion d'en rediscuter Monsieur Braillard et je pense qu'on aura l'occasion de pouvoir échanger sur ce sujet-là, ne vous inquiétez pas !

M. LE MAIRE : Puisque M. Havard me tend la perche, et qu'on est dans le domaine sportif, je vais évidemment la saisir, pour dénoncer les conséquences du Gouvernement.

Le Gouvernement nous dit : « nous voulons par exemple accueillir l'Euro 2016. » Pour pouvoir accueillir l'Euro 2016, il faut que nous ayons six stades qui soient construits et qui puissent être mis en service dès 2014. Cela veut dire pour toutes celles et tous ceux ici qui connaissent la pratique administrative, les procédures, qu'il faudrait engager dès maintenant, les travaux de réalisation sur les stades pour qu'ils soient prêts en 2014.

Aujourd'hui, pas seulement à Lyon -ce n'est pas le problème du stade du Grand Montout- aucun club sportif ne peut le faire pour une raison très simple : c'est qu'effectivement la loi ne permet pas que vous garantissiez un minimum d'accès à cet équipement. Si quelqu'un d'entre vous a la possibilité de mettre 400 M€ ou 350 M€ sur la table pour construire un nouveau stade, si quelques autres collectivités locales ont la possibilité de mettre les mêmes sommes, moi, je suis preneur ! Mais on ne sait pas faire à Lyon pour le moment ! Peut-être parce que l'on est un peu bornés, mais enfin en tout cas c'est comme cela ! Donc on a décidé que l'OL allait mettre 400 M€ et que nous, nous allons construire effectivement les équipements qui permettent d'accéder à ce stade. Ce problème est posé dans l'ensemble du territoire français.

Alors après, ce n'est pas une loi qu'il faut, c'est simplement un paragraphe de quatre lignes, quatre lignes que nous avons même rédigées avec mon collègue Mercier et qui étaient passées au Sénat, jusqu'à ce que l'un de vos collègues, M. Meunier, alerte dans une réunion du Groupe UMP à l'Assemblée Nationale, pour faire en sorte que les Députés de la Majorité votent contre et que le Secrétaire Général de l'Elysée soit obligé au dernier moment, de retirer la loi.

Alors oui, nous voterons une proposition de loi sur ce paragraphe-là. Si évidemment, vous voulez nous mettre dans la même loi toute une série d'autres paragraphes avec lesquels nous serions moins d'accord, alors évidemment... Si vous nous dites par exemple, qu'il faut même voter, pour avoir le stade de Lyon, en Loi de Finances, pour le budget de l'Etat, cela certes nous ne le ferons pas !

Mais, sur le paragraphe, je peux vous assurer qu'il y aura l'approbation de l'ensemble des Parlementaires socialistes, parce que c'est quelque chose d'aujourd'hui totalement nécessaires, si vous déposez une proposition de loi, comme il en est question. Sur le reste, comme le dit M. Braillard, ce n'est pas moi qui choisis les terrains, c'est l'Olympique Lyonnais. Et l'Olympique Lyonnais avait même d'autres projets, avant que l'on parle du Montout, sur d'autres terrains ! Et ce n'est pas moi qui ai dit, sur ces terrains-là, je ne veux pas le stade de l'Olympique Lyonnais, c'est l'Olympique Lyonnais qui a dit pour les raisons qui les regardent, qu'effectivement il fallait aller ailleurs que sur ces terrains-là.

Donc, dites à vos collègues qui mènent une campagne... C'est comme vous tout à l'heure, lorsque vous parliez aux personnels : ici il faut diminuer les frais de masse salariale, et dehors, il faut être pour les revendications. Lorsque vous êtes avec Jean-Michel Aulas, vous lui dites : « Il n'y a pas de problème, Monsieur Aulas, bien évidemment qu'on va vous la faire voter votre proposition de loi ! » Cela fait trois mois que, semaine après semaine, je demande où en est cette proposition de loi. Trois mois qu'elle n'est pas déposée et si, effectivement, elle n'est pas déposée avant l'été, l'ensemble des stades de France ne se réalisera pas, la France ne sera pas dans l'Euro 2016 et je pense que ce sera dommage pour notre pays, mais vous en porterez l'entière responsabilité.

Aujourd'hui, par exemple, ce n'est pas le problème de l'OL. J'ai Tony Parker qui décide de venir investir à Lyon, plutôt bonne nouvelle pour Lyon ! Et quand il vient me parler et me dire : « Voilà, on veut réaliser un grand club, je suis prêt à y mettre un peu d'argent, j'ai besoin d'une salle. » Qu'est-ce que je dis à Tony Parker ? Excusez-moi, je ne peux pas pour le moment, parce que la loi française ne permet pas que vous puissiez venir investir dans une salle privée à Lyon !

Voilà où on en est aujourd'hui. Alors, que l'on reste longtemps sur cette position et effectivement, le sport en France, connaîtra un certain déclin. C'est la contradiction de la politique que vous menez dans l'agglomération, comme à l'Assemblée Nationale. Vous savez, au-delà de ça, j'ai lu le dernier « bouquin » très instructif de M. Coppé. J'ai vu, effectivement, pourquoi peut-être M. Meunier avait reçu un ferme soutien du Président de l'Assemblée Nationale parce qu'il m'a semblé lire que peut-être ne partageait-il pas tout à fait le point de vue du Président actuel.

Voilà Mesdames et Messieurs, je vous demande de prendre acte du fait que nous avons examiné les conclusions déposées par la Chambre Régionale des Comptes. Il n'y a donc pas de vote.

Mais, sur le dossier qui nous a amené à parler de ce sujet, je passe au vote.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme Perrin-Gilbert et le Groupe Les Verts se sont abstenus.)

(Adopté.)